



Accueilli par la Législature du Libéria

Table Ronde – Mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale en Afrique de l’Ouest

*Joint Legislative Chamber, Capital Building - Monrovia, Libéria
Mercredi, 9 février, 2011*



*Avec le soutien de
La Commission européenne, Union européenne, les gouvernements de la Belgique,
Les Pays-Bas et la Suisse*

Déclaration

Nous, Parlementaires du Libéria, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et de la Sierra Leone, tous pays qui ont accepté la compétence de la Cour Pénale Internationale (CPI),

1. Reconnaissons l'importance de la CPI comme moyen pour prévenir l'impunité pour les crimes les plus graves - génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre ;
2. Prenons connaissance de l'importance du principe de complémentarité, inclus dans le Statut de Rome de la CPI, qui donne la priorité aux systèmes juridiques nationaux dans les enquêtes et poursuites de ces crimes, sauf si les autorités nationales manquent de volonté ou de capacité pour investiguer et poursuivre de tels crimes ;
3. Cherchons donc, le cas échéant, à mettre en place la législation nécessaire, y compris la législation sur la coopération, sans tarder, afin de donner effet au Statut de Rome de la CPI dans nos pays respectifs;
4. Convenons de rester en contact les uns avec les autres, afin que nous puissions continuer à partager nos expériences respectives et utiles, y compris toutes les nouvelles étapes ou mesures que nous pourrions prendre dans ce domaine ;
5. Affirmons notre intérêt de recevoir toute information que nous pourrions considérer appropriés ou utiles à nous aider pour l'avancement de nos processus respectifs de mise en œuvre ;
6. Exprimons notre profonde gratitude à l'Assemblée législative du Libéria et à PGA pour l'organisation de cette Table Ronde Régionale sur la Mise en Œuvre du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) en Afrique de l’Ouest.

FAIT à MONROVIA, ce 9 février 2011